



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
08/06/2021	24/08/2021	2021-5406

1. Intitulé du projet

Implantation d'ombrières photovoltaïques sur parking d'un site de production de navires de plaisance .
Ce site est situé sur la commune de DOMPIERRE SUR YON et régi par arrêté N° 06-DRCLE/1-329 de 2006 et classé sous le régime de Déclaration

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Partie 5 - Energie 30° ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire (installation sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc)	Sur le site Bénéteau de Dompierre, implantation d'ombrières photovoltaïques représentant 6096 m2 pour une puissance de 1333 kWc

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

Pour se conformer aux prescriptions de la Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 (LOM), le groupe BENETEAU et sa filiale SPBI va équiper ses parkings de bornes de recharge pour les véhicules électriques de ses salariés (voitures personnelles et/ou de fonctions).

L'alimentation de ces bornes sera réalisée au moyens de panneaux photovoltaïques implantés sur des structures métalliques permettant de stationner les véhicules en dessous.

Compte tenu de nos classements ICPE, SPBI a choisi de ne pas équiper les toitures de ses bâtiments de production pour des risques évidents d'incendie.

Ces ombrières seront séparées des bâtiments par un espace à ciel ouvert supérieur en tout point à 10m.

- Ces distances d'implantation et les rubriques de classement ICPE de nos sites font que nous ne sommes pas soumis aux dispositions de l'annexe I de l'Ar du 05 février 2020 pris en application de l'article 111-18-1 du code de l'urbanisme. Néanmoins nous appliquerons les dispositions prévues dans cet annexe concernant :

- les éléments à tenir à disposition des IIC et du SDIS : fiches techniques des panneaux, attestation de conformité des produits et de qualification des poseurs et la mise à jour de nos plans ETARE et PUI.
- les affichages et pictogrammes sur la zone de production et les câbles de transport de courant continu.
- les systèmes de suivi du fonctionnement et des défaillances

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La zone de parking existante est déjà artificialisée, elle est en enrobé sur toute sa surface.

Les implantations sur chaque parking des sites choisis seront définies de manière à fournir le meilleur productible possible.

Les ombrières seront implantées à distance des bâtiments de production et des limites de propriété.

Les volumes des ombrières sont précisés dans le 4,5 grandeurs caractéristiques

Phasage du chantier :

Création de tranchées et cheminement réseaux vers les postes de transformation des sites.

Coulée de plots béton pour supporter la structure.

Mise en place de structures métalliques

Couverture en panneaux photovoltaïques.

Raccordement sur le point de livraison électrique du site.

Intégration des bornes de recharge électrique sous l'ombrière.

Un éclairage LED sera mis en place sous les ombrières dans un souci d'optimisation de la consommation électrique.

Des fourreaux seront installés pour anticiper l'éventuelle installation future de borne de recharge de véhicule électrique.

Les eaux de pluie collectées par les ombrières seront acheminées via des gouttières en pied de poteau et rejetées directement sur le sol. L'écoulement des eaux se fera sur le parking pour rejoindre les réseaux d'eaux pluviales répartis sur le parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans leur phase d'exploitation, les ombrières produiront un courant continu qui sera acheminé par des câbles enterrés vers les transformateurs du site.

Chaque site sera équipé d'une supervision qui pourra communiquer avec les systèmes de supervision du Groupe Bénéteau.

Sur le site un écran didactique permettant de visualiser notamment la production des ombrières.

Un contrat de maintenance sera conclu avec le prestataire accrédité installant les ombrières pour maximiser la capacité de production des équipements.

Une liaison permanente entre le système de production et le mainteneur est prévue pour communiquer en temps réel sur l'état de fonctionnement

La maintenance n'aura aucun impact sur l'utilisation des stationnements

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire sera déposé auprès de la commune de DOMPIERRE SUR YON

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
cf annexe 7	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CHANTIER BENETEAU
DOMPIERRE,
ZA de L'Eraudière,
34 rue Eric TABARLY
85170 DOMPIERRE SUR YON

Commune d'implantation :
DOMPIERRE SUR YON

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 7 4 ' 3 0 " Lat. - 1 ° 4 2 ' 5 7 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Sans objet

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF I la plus proche se situe à 3km au Sud Est du site : 520616306 COTEAUX ET ZONES TOURBEUSES DU LAC DE MOULIN PAPON La ZNIEFF II la plus proche se situe a 0,6km à l'Est du site : ZNIEFF 520005759 ZONE DE BOIS ET BOCAGE A L'EST DE LA ROCHE-SUR-YON
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné selon GEOPORTAIL
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Visualisation sur GEOPORTAIL
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Visualisation sur GEOPORTAIL
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné Visualisation sur GEOPORTAIL
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone humide délimitée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné, pas de site pollué a moins de 10 km (source BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 25.41 km du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné selon la base GEOPORTAIL

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas de prélèvements d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de drainage
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lorsque l'enlèvement d'arbustes sera rendu obligatoire par l'implantation de l'ombrière, Vendée Energie et le Groupe Bénèteau se sont engagés à replanter des arbustes par un coefficient 5. Les nouvelles plantations seront concertées entre les parties et les communes d'implantation des ombrières afin de favoriser une action de compensation efficace et réfléchi sur le long terme quant aux essences et besoins d'implantations spécifiques des communes. Le site de Dompierre verra un enlèvement de 2 arbustes, 10 arbustes seront donc replantés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, au regard de la distance du site par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ombrières viennent recouvrir des espaces artificialisés (parkings)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de DOMPIERRE SUR YON n'est pas couverte par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de DOMPIERRE SUR YON possède un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) qui répertorie ces différents risques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction future n'engendrera pas de risques sanitaires. Le projet de construction futur ne sera pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction future n'engendrera pas de trafic supplémentaire
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de construction future n'engendrera pas de nuisances sonores supplémentaires

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de construction future n'engendrera pas de nuisances olfactives</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de construction future n'engendrera pas de nuisances vibratoires</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de construction future n'engendrera pas de nuisances lumineuses supplémentaires. Les éclairages seront couverts et sous toiture, la pollution lumineuse sera limitée par rapport aux mats d'éclairage classiques présents sur site</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de construction future n'engendrera pas de rejets dans l'air</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de construction future n'engendrera pas de rejets liquides. Les eaux de ruissellement sur les panneaux seront dirigées vers le réseau des eaux pluviales</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de construction future ne générera pas d'effluents</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans sa phase construction, le projet ne générera pas de déchets. Les panneaux PV choisis pour le projet font l'objet d'une analyse du taux de recyclabilité</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural avoisinant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones d'implantation du projet étant déjà artificialisées, celui-ci n'impacte pas l'usage des sols

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis émis par l'autorité environnementale (consultation internet avril 21), les avis rendus publics concernant des projets existants ou approuvés sur la période 2015-2021, sur les communes concernées par le rayon d'affichage ne présentent pas d'incidences cumulées

La carte qui a été consultée (https://carto.sigloire.fr/1/r_avis_decisions_ae_r52.map) localise tous les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale dans le département.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- DECHETS :

Le projet générera peu de déchets dans sa phase construction (emballage des panneaux, bobines de câbles...) Ceux ci seront dirigés dans les filières agréées en vue de leur recyclage/valorisation

- EAU :

Récupération des eaux pluviales et envoi dans le bassin d'orage de la ZA

- AIR et SOL :

Le projet de construction futur n'engendrera pas d'augmentation des rejets dans l'air ou au sol.

Par ailleurs le groupe Beneteau sélectionnera des panneaux proposant un impact modéré en fin de vie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des renseignements fournis concernant :

- les caractéristiques générales du projet ;
- l'absence de sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- L'impact négligeable du projet sur l'environnement et l'absence d'impact sur la santé humaine.

par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de transition énergétique puisqu'il a pour but de produire de l'énergie renouvelable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : - Article 4.5 - Dimensions et caractéristiques du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

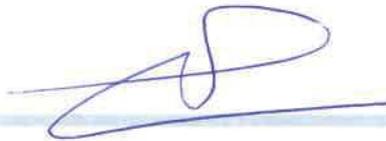
Dompierre s/ Yon

le,

24 août 2021

Signature:

Plo Eric GRÉAUD
Directeur HSEE



SPBI SAS
Parc d'Activités de L'Eraudière
BP 45 - 85170 DOMPIERRE SUR YON
RCS La Roche sur Yon 491 372 702